

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 27 du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 20 mars 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Laurent PEREZ

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Nadine DESMARAIS
Laura LAVILANIE
Raphael BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Laurent PEREZ est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 mars 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 mars 2023** est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – EAU/ASSAINISSEMENT (39-2023)

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice, considérant les éléments suivants, affecte les résultats 2022 selon le tableau suivant, à l'unanimité des membres présents et représentés

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice	2022
Résultat de l'exercice	3 573.93 €
Résultat antérieurs	361.55 €
Solde d'exécution cumulé	3 935.48 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	3 935.48 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0 €
Excédent de financement de la section d'investissement	3 935.48 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	- 3 126.03 €
Résultat antérieur	0.10 €
Total à affecter	- 3 125.93 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0.00 €
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00 €
3° Restes sur déficit de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002 - DF)	- 3 125.93 €
4° Restes sur excédent d'investissement (à reporter au BP ligne 001 - RI)	3 935.48 €

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau